

**S.E.O.S.**

**Division des Élèves et du  
Pilotage des Établissements et  
des Circonscriptions**

**Bureau des Actions  
Éducatives et des Partenariats**

**Réf. BAEP/JB n° 2008-35**

Affaire suivie par  
Joëlle BOUYSSIÈRE  
05 56 56 36 32

**Service médical en faveur  
des élèves**

Dr BUSTOS  
05 56 56 37 43

Télécopie  
05 57 87 08 60

Mél  
ce.ia33-baep@ac-bordeaux.fr

**30, cours de Luze  
BP 919  
33060 Bordeaux Cedex**

Madame Isabelle ARNOULD  
Présidente F.C.P.E.

Madame Valérie POURTALE  
Présidente P.E.E.P.

2 rue de Ratay  
33290 BLANQUEFORT

Mesdames,

Suite à votre courrier du 27 novembre 2007 par lequel vous m'interpellez au sujet des goûters à l'école maternelle Caychac à BLANQUEFORT, j'ai l'honneur de vous informer que l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) a été saisie d'une demande d'évaluation relative à la collation matinale à l'école. Il résulte de ces travaux que :

- La collation du matin à l'école, de par sa composition, son horaire, son caractère systématique et indifférencié, n'est pas justifiée et ne constitue pas une réponse adaptée à l'absence de petit déjeuner.
- Le souci de pallier l'insuffisance des apports matinaux observée chez une minorité d'enfants aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires de la totalité des écoliers et cette prise alimentaire supplémentaire est à l'origine d'un excès calorique.
- L'objectif du Plan National Nutrition Santé (PNNS) visant à augmenter la consommation de fruits et légumes dans toutes les tranches de la population est une nécessité de santé publique ; toutefois afin de ne pas générer des comportements favorisant le grignotage, la distribution de fruits à l'école devrait être renforcée dans le cadre de repas structurés (restauration scolaire).

D'après une étude récente 7% d'enfants, pour les 3-5 ans, ne prennent pas de petit déjeuner à la maison. Une collation proposée à toute la classe ne permet pas de prendre en compte la diversité des situations particulières des enfants. Une individualisation de la collation de 10 heures nécessiterait le choix de critères pour la sélection des enfants bénéficiaires, ce qui risquerait d'entraîner une ségrégation au sein de la classe. Cette enquête nous montre aussi que la prise d'une collation matinale entraîne une augmentation significative de l'apport calorique journalier d'environ 4% et quand nous savons que 14% d'enfants de 6 ans présentent une surcharge pondérale (DRESS N° 155, janvier 2002), cet apport calorique semble excessif.

C'est pour ces différentes raisons que la disparition d'une collation systématique est préconisée à l'école, tout en encourageant auprès des parents et des enfants la prise d'un petit déjeuner pour tous les enfants. Malgré tout, pour les enfants qui n'ont pas pris le petit déjeuner à leur domicile, celui-ci peut être prévu pendant le temps de la garderie (7h - 8h30), avant l'entrée à l'école.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale de la Gironde



André MERCIER

➤ Copie à M. DORDEZON, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Bordeaux Blanquefort.